

COM 2020-2022 : les dirigeants de l'audiovisuel public satisfaits mais inquiets sur le financement après 2023

Le ministère de la Culture a mis en chantier cinq « mini-contrats » d'objectifs et de moyens des sociétés de l'audiovisuel public pour la période 2020-2022. Ils comprennent chacun cinq objectifs communs et cinq objectifs propres à chaque entreprise. A l'occasion d'une table ronde au Sénat, les dirigeants des cinq sociétés ont réagi plutôt positivement aux orientations stratégiques fixées par l'Etat pour l'audiovisuel public. Mais la perspective de suppression de la taxe d'habitation en 2023, sur laquelle est assise la perception de la redevance, est source d'inquiétude pour leur financement après 2023.

[Veillez utiliser le formulaire pour vous connecter](#)

[Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email](#)

[Vous avez oublié votre mot de passe ?](#)

Se connecter